

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif.

D'autre part, la loi Notre du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à l'obligation de la commune de Montluel. Elle sera diffusée sur le site internet de la ville, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

1. Introduction

Le compte administratif constitue le dernier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante, sans la présence du Maire, avant le 30 juin de l'année suivante de l'exercice auquel il se rapporte et il est transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le compte administratif retrace toutes les dépenses et recettes exécutées durant l'exercice auquel il se rapporte. Il permet de rapprocher les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives.

Les résultats du compte administratif doivent être reportés dans le budget primitif de l'exercice suivant et font l'objet d'une délibération à part entière. Il peut être consulté en mairie sur simple demande.

Le Maire est absent de la salle lors du vote.

2. Les éléments de contexte

2.1 Le contexte économique et social

L'économie mondiale et européenne connaît un ralentissement de la croissance sur fond d'inflation record. En France, malgré une consommation en baisse dans les principales économies de la zone euro, l'activité économique y est globalement stable au quatrième trimestre 2022. Le glissement annuel des prix à la consommation se stabilise depuis l'été autour de 6%. En juin 2023, l'inflation d'ensemble se situerait autour de 5 % (source INSEE). L'activité économique résisterait en 2023 (+1 %), grâce aux mesures prises par le Gouvernement pour protéger les ménages et les entreprises (source Rapport Economique Social et Financier 2023 – Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique).

2.2 Le contexte budgétaire

Le compte administratif est construit en deux parties :

- Une partie « fonctionnement » qui retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune,

- Une partie « investissement » qui présente les programmes d'investissements nouveaux ainsi que les Restes à Réaliser. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine.

La section de Fonctionnement

Concernant les dépenses de la section de Fonctionnement :

La commune de Montluel réussit à contenir ses dépenses réelles malgré l'envolée des prix connue en 2022.

Ainsi, à niveau de dépenses réelles équivalent entre 2021 et 2022, les fluctuations suivantes sont à noter :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) sont en hausse de 4,17%, hausse liée à l'inflation 2022,
- Les charges de personnel (chapitre 012) diminuent de 1.2 % car l'entretien des locaux n'est plus soumis aux mêmes contraintes qu'en 2021, avec la crise du COVID. Le temps consacré au nettoyage et à la désinfection a repris son enveloppe normale,
- Les atténuations de produits (chapitre 014) augmentent de 1.8 % : diminution du FPIC mais augmentation du reversement au titre de la loi SRU,
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) diminuent de 4.14 %, notamment par l'admission en non-valeur et les travaux d'éclairage public du SIEA,
- Les charges financières (remboursement des intérêts d'emprunt) diminuent mécaniquement avec l'avancement de la durée des emprunts,
- Les charges exceptionnelles baissent de 1.5 % suite à la fin du programme d'accompagnement d'installation des médecins sur la Commune,
- Les dépenses d'ordre sont considérablement supérieures à 2021 car elles comportent les écritures de cessions réalisées en 2022 sur les biens situés 271 avenue Condé, 254 avenue de la Gare et à « la Manufacture ». Elles s'équilibrent en recettes de fonctionnement (chapitre 77).

Concernant les recettes de Fonctionnement :

- Les prestations de services (chapitre 70) connaissent un essor de 5.5 % lié à l'augmentation de la fréquentation des services périscolaires et du centre de loisirs,
- Les impôts et taxes (chapitre 73) ont augmenté de 3.8 % : les valeurs des bases des Impôts directs locaux et la taxe pylône sont revalorisées chaque année. La taxe de droits de mutation a connu une hausse du fait des nombreux achats immobiliers pendant la crise sanitaire du COVID,
- Les dotations et participations (chapitre 74) ont connu une hausse de 7.15 % due au report des versements 2021 de la CAF sur l'exercice 2022 ainsi qu'aux exonérations sur la taxe foncière par l'Etat,
- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) se maintiennent : loyers, redevance du gestionnaire de la DSP,
- Les produits exceptionnels (chapitre 77) sont en nette hausse du fait des cessions mentionnées plus haut.

DEPENSES de FONCTIONNEMENT	MONTANTS	RECETTES de FONCTIONNEMENT	MONTANTS
011 - Charges à caractère général	1 592 228.71	013 - Atténuation de charges	81 961.04
012 - Charges de personnel	2 752 435.27	70 - Prestations de services	538 341.40
014 - Atténuation de produits	150 664.97	73 - Impôts et taxes	3 978 612.88
65 - Autres charges de gestion courante	571 290.44	74 - Dotations et participations	1 373 298.21
66 - Charges financières	116 905.80	75 - Autres produits gestion courante	609 876.77
67 - Charges exceptionnelles	403 249.85	77 - Produits exceptionnels	1 518 981.32
022- Dépenses imprévues	0.00	042 - Opérations d'ordre	11 815.68
042 - Opérations d'ordre	1 727 723.07	002 - Résultat antérieur reporté	1 114 083.08
TOTAL DE LA SECTION	7 314 498.11	TOTAL DE LA SECTION	9 226 970.38

La section d'investissement

Concernant les dépenses de la section d'Investissement :

Les principaux projets réalisés en 2022 sont les suivants :

- Etude et poursuite du programme de l'Ad'Ap
- Changement des logiciels métiers : état civil, ressources humaines, finances
- Acquisition d'arbres
- Travaux dans les écoles : installation de visiophones, de bac à sable, cabanes,
- Acquisition de trottinettes pour la Police municipale
- Travaux de signalisation sur le centre-ville et ses hameaux
- Aménagement de zones de parking
- Extension de la vidéoprotection
- Travaux sur le plafond de l'église de Cordieux
- Extension du pétanquodrome

Concernant les recettes de la section d'Investissement :

Afin de financer ces programmes, les recettes suivantes ont été perçues :

- ➔ Subventions auprès de divers organismes publics : la subvention la plus importante concerne les travaux du futur Centre Social « le Trait d'Union »
- ➔ Dotations et réserves :
 - Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : il s'applique sur les dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2020 ; le montant perçu est de 143 335 €
 - La taxe d'aménagement : le montant perçu est de 112 678 €
 - L'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) : pour rappel, ce montant provient de la section de fonctionnement et représente 604 483.13 € en 2022.
- ➔ Produits des cessions d'immobilisations : les vente de tènements immobiliers ont permis une plus-value de 308 000 € environ sur l'exercice 2022.

DEPENSES d'INVESTISSEMENT	MONTANTS	RECETTES d'INVESTISSEMENT	MONTANTS
16 – Emprunts et dettes assimilées	624 694.71	13 - Subventions d'investissement	75 555.55
20 - Immobilisations incorporelles	28 074.00	10 - Dotations, fonds divers, réserves	256 013.34
204 - Subventions équipement versées	26 466.67	165 – Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00
21 - Immobilisations corporelles	386 237.79	040 - Opérations d'ordre entre sections	1 727 723.07
23 - Immobilisations en cours	1 055 504.42	1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	604 983.13
040 - Opérations d'ordre entre sections	11 815.68	Restes à réaliser 2022	184 868.00
001 - Résultat antérieur reporté	81 124.33		
Restes à réaliser 2022	489 586.32		
TOTAL DE LA SECTION	2 703 503.92	TOTAL DE LA SECTION	2 853 143.09

Ainsi, le compte administratif 2022 se caractérise par :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement,
 - Tout en gardant un niveau élevé de qualité des services rendus aux habitants,
 - En contenant la masse salariale,
 - En limitant l'évolution des dépenses de gestion des services,
 - En conservant une stabilité globale des subventions aux associations.

- Une augmentation des recettes de gestion malgré la baisse des concours de l'Etat (-5,34 % pour la Dotation de Fonctionnement), et une volonté de :
 - Maintenir les taux de fiscalité communale
 - Mobiliser des subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Département et d'autres organismes publics ou privés, chaque fois que cela est possible, afin de réaliser un programme d'investissement d'importance.

Les résultats de 2022

Le tableau ci-dessous retrace les résultats globaux de l'exercice 2022 qui sont affectés au budget primitif de 2023.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		RESULTATS CUMULES	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés cumulés	81 124,33 €	- €	- €	1 114 083,08 €	- €	1 032 958,75 €
Opérations de l'exercice	2 132 793,27 €	2 668 275,09 €	7 314 498,11 €	8 112 887,30 €	9 447 291,38 €	10 781 162,39 €
Totaux (I)	2 213 917,60 €	2 668 275,09 €	7 314 498,11 €	9 226 970,38 €	9 528 415,71 €	11 895 245,47 €
Résultats de clôture		454 357,49 €		1 912 472,27 €		2 366 829,76 €
Restes à réaliser (II)	489 586,32 €	184 868,00 €			304 718,32 €	
Totaux cumulés (I)+ (II)	2 703 503,92 €	2 853 143,09 €	7 314 498,11 €	9 226 970,38 €	10 018 002,03 €	12 080 113,47 €
Résultats définitifs		149 639,17 €		1 912 472,27 €		2 062 111,44 €

Les taux d'imposition sont maintenus en 2022 à l'identique depuis 2014, à savoir :

- Taxe d'habitation : 10,42 %, le taux étant figé depuis 2019.
- Taxe foncière sur propriétés bâties : 26,47 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties : 43,52 %

Le produit fiscal pour 2022 est de 2 301 491 €.

L'état de la dette

Au 31 décembre 2022 la dette en capital s'élève à 3 998 441 €

Le remboursement du capital de la dette pour 2022 est de 623 000 €.